



inkipio

audit

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'AIN
19 rue du 4 septembre
01000 BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023

Inkipio sas

Immeuble Le Sans-Souci - 19 rue des Tuiliers 69003 LYON • Tél. +33 (0)4 72 68 22 88 • E-mail : info@inkipio.fr • website : www.inkipio.fr

Société par Actions Simplifiée inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom

S.A.S. au capital de 40.000 € • 399 982 602 RCS Bourg en Bresse

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN
19 rue du 4 septembre
01000 BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de la Fédération.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 12 avril 2024
Le Commissaire aux Comptes

Inkipio sas



Gérard ALBRIEUX



BILAN ACTIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ACTIF	Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023			01/07/2021 au 30/06/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	65 604	56 921	8 683	4 869
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	750 261	122 838	627 423	610 863
Constructions	1 638 948	1 497 151	141 796	13 733
Installations techn., matériel et outil. ind.	206 321	157 204	49 117	47 848
Autres	399 978	350 911	49 067	52 442
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	113 419		113 419	
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 000		18 000	21 000
Autres				
TOTAL (I)	3 192 530	2 185 025	1 007 505	750 756
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	128 251		128 251	162 747
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	567 439		567 439	462 160
Valeurs mobilières de placement	1 995 510		1 995 510	1 995 510
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	898 495		898 495	1 623 674
Charges constatées d'avance	44 241		44 241	44 220
TOTAL (II)	3 633 937		3 633 937	4 288 311
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 826 467	2 185 025	4 641 442	5 039 066

BILAN PASSIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PASSIF	Du 01/07/2022 au 30/06/2023	Du 01/07/2021 au 30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 506 738	3 561 196
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	24 385	-54 459
Excédent ou déficit de l'exercice	3 531 122	3 506 738
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>3 506 738</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	137 417	139 009
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 668 540	3 645 747
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	188 326	172 912
TOTAL (II)	188 326	172 912
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 215	4 268
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	3 215	4 268
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	350	350
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 938	104 019
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	115 867	116 478
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 600	
Autres dettes	517 638	666 335
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 969	328 957
TOTAL (IV)	781 362	1 216 139
	(V)	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 641 442	5 039 066



COMPTE DE RÉSULTAT

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 218 776,93	1 170 197,82
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	32 396,25	72 364,64
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	358 369,76	847 316,73
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	571 762,17	337 275,52
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	69 167,41	74 606,98
Utilisations des fonds dédiés	122 875,62	203 860,46
Autres produits	244 561,79	249 141,46
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 617 909,93	2 954 763,61
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	848 998,53	1 170 545,63
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	761 730,87	641 888,79
Aides financières	103 502,64	159 054,38
Impôts, taxes et versements assimilés	48 342,48	54 680,17
Salaires et traitements	437 509,56	481 389,15
Charges sociales	188 535,37	241 480,72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	87 364,21	118 205,00
Dotations aux provisions	3 214,61	4 268,25
Reports en fonds dédiés	138 289,15	174 094,93
Autres charges	82 444,43	72 848,57
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 699 931,85	3 118 455,59
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-82 021,92	-163 691,98
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 301,21	1 725,37
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	4 301,21	1 725,37
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 301,21	1 725,37



COMPTE DE RÉSULTAT

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-77 720,71	-161 966,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	381,00	929,00
Sur opérations en capital	115 916,39	115 070,99
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	116 297,39	115 999,99
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	13 197,02	8 228,05
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	13 197,02	8 228,05
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	103 100,37	107 771,94
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	995,00	264,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 738 508,53	3 072 488,97
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 714 123,87	3 126 947,64
EXCÉDENT OU DÉFICIT	24 384,66	-54 458,67
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	36 311,04	41 559,84
TOTAL	36 311,04	41 559,84
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	36 311,04	41 559,84
TOTAL	36 311,04	41 559,84
TOTAL	24 384,66	-54 458,67

ANNEXE COMPTABLE



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain est une association Loi 1901. Elle représente les chasseurs du département auprès des partenaires et des Institutions et organise la gestion cynégétique du territoire.

En regroupant l'activité cynégétique du département, elle a pour mission :

- la mise en valeur du patrimoine cynégétique, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitants.
- la promotion et la défense des intérêts de la chasse et de ses adhérents.
- la formation théorique et pratique des candidats à l'examen du permis de chasser.
- la conduite d'actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'attention des gestionnaires des territoires et des chasseurs.
- la coordination des actions des Associations Communales de Chasse Agréées.
- le suivi et l'indemnisation des dégâts des grands gibiers, ainsi que la conduite des actions de prévention.
- l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

L'effectif de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain est de treize salariés, dont un Directeur placé sous la tutelle du Président.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 4 641 441,95 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 24 384,66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 20/11/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Contributions volontaires :

Le coût global du bénévolat pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est estimé à 36 311,04 €. Ce montant représente 1 970 heures au taux de 11,52 € (valeur du SMIC au 30 juin 2023 : 22 694,40 €) auxquelles il est ajouté les charges sociales calculées au taux de 60%.

Le coût du bénévolat avait été chiffré à 41 559,84 € pour l'exercice précédent.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	2 à 8 ans
- Audiovisuel	5 à 8 ans
- Collections	8 ans
- AAI divers	8 à 10 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	8 à 10 ans
- Logiciels	3 à 4 ans
- Terrains et aménagements constructifs	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOREL		Frais d'établissement et de développement			
		TOTAL			
CORPORELLES		Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 080,80
		TOTAL	57 522,75		
		Terrains	733 159,39		17 101,73
		Sur sol propre	875 819,61		123 200,89
		Constructions			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	628 200,67		11 726,35
		Installations techniques, matériel & outillage industriels	169 648,58		58 685,79
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	90 421,82		2 682,43
		Autres immos corporelles			
	Matériel de transport	147 918,34			
	Matériel de bureau & mobilier informatique	146 738,98		12 216,18	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes			113 419,00	
	TOTAL	2 791 907,39		339 032,37	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières	21 000,00		
	TOTAL	21 000,00			
TOTAL GENERAL			2 870 430,14		347 113,17

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOREL		Frais d'établissement & dévelop.				
		TOTAL				
CORPORELLES		Autres postes d'immob. incorporelles				65 603,55
		TOTAL				
		Terrains				750 261,12
		Sur sol propre				999 020,50
		Constructions				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			639 927,02	
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.	22 013,60		206 320,77	
		Inst. gal. agen. amé. divers			93 104,25	
		Autres immos corporelles				
	Matériel de transport			147 918,34		
	Mat. bureau, inform., mobilier			158 955,16		
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes				113 419,00	
	TOTAL	22 013,60		3 108 926,16		
FINANCIERE		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières	3 000,00		18 000,00	
	TOTAL	3 000,00		18 000,00		
TOTAL GENERAL			25 013,60		3 192 529,71	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

TRALCOMPTA.COMPTES - France

Si, valant le rapport du professionnel, le prestataire comptable



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	52 653,48	4 267,40		56 920,88
TOTAL	52 653,48	4 267,40		56 920,88
Terrains	122 296,18	541,55		122 837,73
Sur sol propre	875 819,60	2 924,53		878 744,13
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	614 467,75	3 939,47		618 407,22
Inst. techniques matériel et outil. industriels	121 800,56	57 417,03	22 013,60	157 203,99
Inst. générales agencem. amén.	70 756,74	2 479,80		73 236,54
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport	145 061,06	2 373,80		147 434,86
Mat. bureau et informatiq., mob.	116 818,97	13 420,63		130 239,60
Emballages récupérables divers				
TOTAL	2 067 020,86	83 096,81	22 013,60	2 128 104,07
TOTAL GENERAL	2 119 674,34	87 364,21	22 013,60	2 185 024,95

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de la Fédération à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Contribution exceptionnelle :

- 2022/2023 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée générale du 29 avril 2023, a fait un appel de 123 595.87 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.

Au 30 juin 2023, le solde non encaissé a fait l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant de 3 214.61 €.



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 268,25	3 214,61	4 268,25	3 214,61	
	TOTAL	4 268,25	3 214,61	4 268,25	3 214,61
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
		TOTAL			
	TOTAL GÉNÉRAL	4 268,25	3 214,61	4 268,25	3 214,61
Dont provisions pour pertes à terminaison					
- d'exploitation		3 214,61	4 268,25		
Dont dotations & reprises					
- financières					
- exceptionnelles					

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	18 000,00	6 000,00	12 000,00
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	128 251,31	128 251,31	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 400,00	1 400,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés	63 698,98	63 698,98	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	502 340,40	502 340,40		
Charges constatées d'avance	44 241,18	44 241,18		
TOTAUX		757 931,87	745 931,87	12 000,00
renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice	3 000,00		
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
(3)	Créances reçues par legs ou donations			

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Plus value hors fiscalité latente au 30 juin 2023 : 473 260.72 €.

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		44 241,18
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	44 241,18

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	123 595,87	
Autres créances	459 428,84	
Disponibilités		
	TOTAL	583 024,71



TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	3 561 196,23	-54 458,67		54 458,67	3 506 737,56
Excédent ou déficit de l'exercice	-54 458,67	54 458,67	78 843,33		24 384,66
Subventions d'investissement	139 009,09		216 264,66	217 856,39	137 417,36
TOTAUX	3 645 746,65		295 107,99	272 315,06	3 668 539,58



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Life Valbonne 2020	42 578,00					42 578,00	
Collisions REG SECU	2 582,00		2 582,00				
Suivi demo REG F1-2	3 429,00		3 429,00				
Reflecteurs REG F4-21	3 960,00		1 501,50			2 458,50	
Ent ENS REG F6-21	2 801,00		2 801,00				
Gest ENS DEP MI3-21	8 310,00		8 310,00				
Dep 23 A1 PPPllynx		10 000,00				10 000,00	
DEP 23 A3 ECOPONT		5 000,00				5 000,00	
DEP 23 A10 LUTTE CONTRE ESOD		86 000,00				86 000,00	
DEP 22 A6 ragondins	33 000,00		33 000,00				
DEP 22 A6 renards	23 100,00		23 100,00				
DEP PPPllynx 22 A1	8 359,00		8 359,00				
DEP 22 Ecopont	5 000,00					5 000,00	
ECO 704 PPPllynx 22	36 628,92		36 628,92				
ECO 893 PPPllynx 22		34 488,12				34 488,12	
ECO 766 haies 22	3 164,60		3 164,60				
ECO 1168 haies		2 801,03				2 801,03	
TOTAL	172 912,52	138 289,15	122 876,02			188 325,65	



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Autres dettes : dont 483 088.92 € dégâts.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	350,00	350,00		
Fournisseurs & comptes rattachés	129 937,98	129 937,98		
Personnel & comptes rattachés	48 082,63	48 082,63		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	54 730,70	54 730,70		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	13 053,50	13 053,50		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	6 600,00	6 600,00		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	517 638,30	517 638,30		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	10 969,00	10 969,00		
TOTAUX	781 362,11	781 362,11		

renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	10 969,00
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	10 969,00

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 225,23
Dettes fiscales et sociales	82 148,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	517 638,30
TOTAL DES CHARGES À PAYER	629 011,57



ENGAGEMENTS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 101 360,74 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.



LES EFFECTIFS

B00502 - FED. DEP. CHASSEURS AIN

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions s'élève à 42 787 euros.
Le montant des avantages en nature s'élève à 889 euros.

